

Compte rendu du comité de pilotage des études de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) mercredi 18 juin 2014

PARTICIPANTS: voir liste en annexe

Nota Bene : l'ensemble des présentations présentées à l'occasion de cette réunion est consultable sur le site <http://www.ligne-montpellier-perpignan.com/>

En ouverture de la séance **M. le Préfet de région** remercie les participants pour leur présence à cette réunion. Il rappelle que lors de la réunion du 9 janvier 2014, post décision ministérielle n°2, le comité avait exprimé la volonté d'aller vite et de pouvoir disposer d'une décision sur le tracé pour fin 2015, sachant que la reprise des études était conditionnée à un accord de financement sur les acquisitions foncières à réaliser d'urgence (mises en demeure). Il salue la présence de Monsieur le Garant de la concertation.

M. le président de la Région Languedoc-Roussillon, en sa qualité de co-président du comité de pilotage, se félicite du déroulé des travaux en cours sur le contournement ferroviaire Nîmes Montpellier. Concernant la LNMP, il rappelle que ce projet était considéré comme enterré il y a de ça un an et que grâce aux efforts de tous non seulement il y aura un tracé en 2015, mais en plus une mise à l'enquête publique d'ici à fin 2016 comme le confirme un courrier du secrétaire d'État aux transports du 16 juin 2014. Il appelle de ses vœux la continuité de l'engagement des collectivités partenaires qui s'est encore une fois manifestée par la mise en œuvre de la convention de financement des acquisitions foncières. Il réaffirme son soutien à la création de la gare nouvelle de Montpellier indispensable à ce projet car située sur le territoire de la capitale régionale.

M. Navarro, regrette la non participation aux études du Conseil général de l'Hérault et de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau.

M. le préfet de région lui répond que les derniers échanges avec ces collectivités n'ont pas permis d'infléchir leur position, néanmoins ils ont le mérite de poursuivre voire d'accélérer la prise en compte de ce projet par le territoire. La question formelle de la participation de ces partenaires au projet sera posée donc, avec toute son acuité, au moment de la mise en place du financement des travaux.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

1 – Mise en œuvre de la convention de financement des acquisitions foncières urgentes (mise en demeure)

Conformément aux dispositions de la décision ministérielle du 15 décembre 2013, les collectivités ont validé en comité technique le projet de convention pour un montant total de 20 M€ et s'approprient à délibérer selon le calendrier qui est présenté en séance par **M. Urbino**.

Conseil Régional Languedoc Roussillon : 27 juin

Conseil général de L'Aude : 20 juin

Conseil général des Pyrénées Orientales : fin juin – début juillet

Communauté d'Agglomération de Montpellier : 19 juin

Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée : 26 juin

Communauté d'Agglomération de Carcassonne : 27 juin

Communauté d'Agglomération de Perpignan : 24 juin

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée : 30 juin (à confirmer)

M. Bascou indique que la communauté d'agglomération du Grand Narbonne a d'ores et déjà délibéré (12 juin).

M. Baro rappelle que le conseil général de l'Aude avait déjà délibéré pour un montant initialement fixé à 30M€ mais qu'il délibérera à nouveau sur le montant revu à la baisse.

Les collectivités sont invitées à faire remonter aux services de l'État une copie des délibérations le plus rapidement possible.

2 – Engagement des études à venir – Calendrier (cf diaporama mis en ligne sur le site ligne nouvelle)

M. Parant présente le calendrier des études préalables à l'enquête publique (page 6), séquencé en trois étapes. Il précise qu'avec la décision ministérielle du 15 décembre dernier, le projet est à mi-chemin de l'étape 2, qui doit aboutir à la définition d'un tracé. L'étape 3 sera quant à elle dévolue à la production des dossiers nécessaires à la mise à l'enquête publique.

Avec la décision ministérielle n°2 fixant le cadre de la mixité et de la desserte locale, l'étape d'études qui s'ouvre doit permettre d'arbitrer sur un choix du tracé à porter en enquête publique, le positionnement précis des gares nouvelles et un éclairage sur le phasage possible. RFF présente alors le calendrier détaillé de la gouvernance afin de respecter l'échéance de fin 2015 (page 7 et 15). Il convient donc, dans cette période, de converger rapidement vers un tracé pour ensuite travailler sur le phasage. Ceci nécessite de définir une méthode d'analyse multicritères puis de l'appliquer aux variantes de tracé étudiées et présentées en concertation mi-2012. Il propose qu'un COPIL puisse se tenir à l'automne 2014 afin d'informer les partenaires financiers de la nature des critères retenus et du résultat de l'analyse (page 9). Sur ces bases, RFF propose de conduire la concertation territoriale en deux temps (page 16 et 17) : premièrement à destination des élus, en novembre 2014, puis avec le public au printemps, avant qu'un Comité de pilotage valide un tracé final d'ici juin 2015. Le calendrier est donc tendu, mais permettra au Préfet de région de tenir une consultation formelle à l'été 2015 et au Ministre de valider les propositions du Comité de pilotage d'ici la fin d'année 2015 (page 8).

M. Navaro souhaite que le tracé qui sera choisi puisse se rapprocher le plus possible du tracé déjà acté (PIG) afin de ne pas, « mettre le feu » au territoire.

M. Parant répond que RFF a bien conscience de cet enjeu, facteur d'acceptabilité sociale du projet pour les territoires traversés. RFF amplifiera ses efforts de pédagogie. Néanmoins, il rappelle que la mixité de la ligne engendre des contraintes supplémentaires par rapport au projet étudié en 1995, et que compte tenu notamment de l'évolution de la réglementation sur les risques (technologiques ou naturels), cette demande ne pourra vraisemblablement pas être satisfaite sur la totalité du linéaire du projet.

A ce stade de la réunion **M. Bourquin** fait part à l'assemblée du courrier du Secrétaire d'État aux transports adressé le 16 juin aux deux co-présidents du comité de pilotage. **M. Cuvillier** y rappelle les grandes lignes de la décision du 15 décembre 2013 ainsi que le caractère de chaînon manquant des réseaux régionaux, nationaux et européens que comblerait cette infrastructure. Il précise qu'il attend une proposition de tracé pour fin 2015 et qu'il souhaite pouvoir engager l'enquête publique d'ici à fin 2016.

M. le préfet se réjouit des orientations données par ce courrier et rappelle l'implication de M. Saurel dans ce dossier, ce qui aura sans aucun doute permis d'obtenir ces avancées. Ce calendrier permet d'envisager une DUP pour fin 2017 à la revoyure du CPER, et en cohérence

avec le calendrier de réexamen des projets fixé par la commission « mobilité 21 ».

L'engagement des collectivités au financement des acquisitions foncières étant acté, les membres du COPIL valident le calendrier présenté en séance et s'accorde pour tenir un COPIL informatif n°9 le 16 octobre 2014 à 15h.

Mme Malherbe, au regard des conclusions de la commission « mobilité 21 », souhaite savoir si le projet fera l'objet d'une comparaison avec les autres projets portés actuellement.

M. le préfet lui indique que c'est le sens des travaux qui sont menés actuellement au travers de la mise en place des observatoires de la saturation. Il invite **M. Balderelli** à faire un point sur ce sujet. Ce dernier précise que le dispositif mis en place est constitué de deux niveaux. Le premier, à l'échelon central, vise à définir, notamment au travers des travaux d'un conseil scientifique, une méthodologie et des critères d'appréciation de la saturation communs à l'ensemble du territoire. Le second est constitué d'observatoires locaux dédiés à plusieurs projets. Pour la ligne nouvelle Montpellier Perpignan, la première réunion de l'observatoire de la saturation se tiendra le 10 juillet à Montpellier.

En conclusion du comité, **M. Bourquin** souhaite que le représentant du Ministre puisse faire part à ce dernier du consensus local autour de ce projet, toutes tendances politiques confondues, alors même, comme le précise **M. le préfet**, que le paysage politique a été modifié par les dernières échéances électorales.

M. le préfet remercie les participants et clôt la séance.